

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020 – DPAT / T- 081

portant réglementation de la circulation routière

VOIE	R.D. 603
P.R.	PR 57 + 590
COMMUNES	SAINT AVOLD
NATURE DES TRAVAUX	Programme d'entretien 2020 : Travaux de renouvellement de la couche de roulement (rabotage+ enrobés) sur le giratoire GIR603N15 (RD603/RD910A)
DATES	• Du jeudi 17 septembre au samedi 19 septembre 2020
SYSTEME D'EXPLOITATION	Coupure et déviation générale de la circulation routière (Travaux de nuit de 20h00 à 6h00)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier et de coupure à la charge de l'Entreprise LINGENHELD - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH-SAINT AVOLD • Signalisation de déviation à la charge du Département - UTT de FORBACH-SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur le giratoire GIR603N15 de la RD603 et seront réalisés uniquement de nuit de 20h00 à 6h00.

En fonction du gabarit des Poids-Lourds, deux itinéraires de déviation faisant l'objet d'une signalisation spécifique, seront mis en place.

Le 1^{er} itinéraire dont le gabarit est limité en hauteur à 4,10 m, permettra aux véhicules légers et aux poids-lourds respectant ce gabarit, d'emprunter l'itinéraire suivant :

Venant de METZ → RD603 → giratoire RD603/RD910 → RD910 → RD20 → TETING-SUR-NIED → RD20 → giratoire RD20/RD910A à FOLSCHVILLER → RD910A → giratoire RD910A/RD22 → RD22 → VALMONT → MACHEREN-Petit Ebersviller → RD20 → giratoire RD20/RD656/RD603 → RD603 → en direction de ST AVOLD - CREUTZWALD - FORBACH

• Et vice versa.

Le 2^{ème} itinéraire qui sera réservé aux Poids-Lourds hors gabarit, empruntera l'itinéraire suivant :

Venant de FORBACH → RD603 → giratoire RD603/RD656 → RD656 → MACHEREN-Trois Maisons → RD656 → carrefour RD656/RD24 à BARST → RD24 → BIDDING → RD24 → RD22L → VAHL-EBERSING → RD22 → giratoire RD22/RD910A à LACHAMBRE → RD910A → giratoire RD910A/RD20 à FOLSCHVILLER → RD20 → TETING-SUR-NIED → RD20 → RD910 → giratoire RD910/RD603 → RD603 → direction METZ

• Et vice versa.

Article 2 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise LINGENHELD à Dabo ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de FORBACH-BOULAY et aux Maires des Communes de SAINT AVOLD, LONGEVILLE-LES-SAINT AVOLD, FAULQUEMONT, TETING-SUR-NIED, FOLSCHVILLER, VALMONT, MACHEREN, ALTVILLER, BARST, BIDDING, VAHL-EBERSING, pour information.

METZ, le

14 SEP. 2020

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2020 – DPAT / T-081

Ampliation transmise pour exécution à :

1. PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
- Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Casernes Serret - B.P. 70005 – 57160 CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui le
concerne.
- 1 M. le Maire de la Ville de SAINT AVOLD, pour information
- 10 MM. les Maires des Communes de : LONGEVILLE-LES-SAINT AVOLD, FAULQUEMONT,
TETING-SUR-NIED, FOLSCHVILLER, VALMONT, MACHEREN, ALTVILLER, BARST,
BIDING, VAHL-EBERSING, pour information.

Copie transmise pour information :

2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD +
DPAT/DRM/SDER/CORD57

1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR

1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY

1 M. le Directeur de l'Entreprise LINGENHÉLD – 9A, rue Saint-Léon IX – 57850 DABO

yannick.sommer@lingenheld.fr

Chrono SDER

METZ, le

14 SEP. 2020

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance


Bénédicte HILT